

## Avis public

Est par la présente donné par la soussignée;

**QUE** lors de la séance ordinaire du 8 juin 2020, tenue à huis clos, le conseil municipal de la Ville de Portneuf a adopté le calendrier modifié des séances ordinaires 2020;

**QUE** la modification suivante soit apportée au calendrier des séances; à l'effet que les séances ordinaires des lundis :

10 août  
14 septembre  
13 octobre (mardi)  
9 novembre  
14 décembre

**se tiendront au Carrefour municipal situé au 500 rue Notre-Dame**, tel que prévu à l'article 319 de la Loi sur les cités et villes.

Donné à Portneuf, ce 15 juillet 2020.

France Marcotte  
Greffière